

## Projet Le Phare

# Principaux éléments modifiant le *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* (secteur du Plateau centre de Sainte-Foy)

Le projet Le Phare se trouve dans un territoire assujéti à la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ), dont la mission est de contrôler l'implantation, l'architecture et les aménagements dans ce secteur.

La CUCQ a accueilli favorablement le projet à l'étape d'avancement présenté, bien qu'il reste quelques éléments à définir, comme les détails architecturaux, la qualité des aménagements extérieurs et l'intégration de l'affichage.

Or, certains critères actuels du *Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec* ne concordent pas avec le projet d'envergure souhaité. Il y a donc lieu de modifier ce règlement pour permettre à la CUCQ d'encadrer le développement du projet par l'ajout de nouveaux critères visant à évaluer l'intégration adéquate de l'affichage et de l'éclairage à l'architecture du bâtiment. De plus, les modifications apportées tiendront compte des objectifs de densification souhaités par la Ville dans le secteur du plateau centre de Sainte-Foy.

Dans le cadre de ce projet, la CUCQ pourrait donc exiger des modifications pour atteindre la qualité souhaitée. Le projet Le Phare se déclinera en plusieurs projets successifs permettant ainsi à la CUCQ d'exercer un plein contrôle sur les aspects suivants :

- l'implantation;
- le gabarit et la volumétrie;
- l'architecture;
- l'intégration dans le milieu;
- les aménagements extérieurs projetés;
- l'affichage sur les bâtiments;
- la mise en lumière du bâtiment.

Toutes les demandes de permis seront assujétiées au pouvoir de la CUCQ.